



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction départementale des territoires
de la Haute-Loire

Service « environnement et forêt »

Affaire suivie par Jean-Jacques VALETTE

Tél. : 04 71 05 84 88

Courriel : jean-jacques.valette@haute-loire.gouv.fr

**SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU
PUBLIC**

relative au projet d'arrêté préfectoral portant
approbation du Plan Départemental pour la
Protection des milieux aquatiques et la Gestion
des ressources piscicoles en Haute-Loire

Le Puy-en-Velay, le 20 septembre 2019

Objet : Synthèse des observations du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant approbation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles en Haute-Loire.

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant approbation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles en Haute-Loire a été réalisée par mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Loire du 12 août 2019 au 1er septembre 2019 inclus.

A l'issue de cette période de consultation, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.

Pour le préfet, et par délégation,
La directrice départementale des Territoires Adjointe,



Agnès DELSOL



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction départementale des territoires
de la Haute-Loire

Service « environnement et forêt »

Affaire suivie par Jean-Jacques VALETTE

Tél. : 04 71 05 84 88

Courriel : jean-jacques.valette@haute-loire.gouv.fr

MOTIFS DE LA DECISION

relative au projet d'arrêté préfectoral portant
approbation du Plan Départemental pour la
Protection des milieux aquatiques et la Gestion
des ressources piscicoles en Haute-Loire

Le Puy-en-Velay, le 20 septembre 2019

Objet: Motifs de la décision relatifs au projet d'arrêté préfectoral portant approbation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles en Haute-Loire.

Le présent arrêté a pour objet l'approbation du plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles pour une période de 5 ans à compter de la signature de l'arrêté d'approbation conformément à l'article L433- 4 du code de l'environnement.

Il assure la conformité du plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles avec les principes énoncés à l'article L 430-1, à savoir :

- l'intérêt général à préserver les milieux aquatiques et à protéger le patrimoine piscicole;
- la gestion équilibrée des ressources piscicoles dont la pêche, activité à caractère social et économique, constitue le principal élément;
- le développement de la pêche de loisir dans le respect des espèces piscicoles et du milieu aquatique.

Ce plan est aussi compatible avec les autres outils de planification de la gestion de l'eau (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne, Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvés dans le département), comme le prévoit le code de l'environnement.

A l'issue de la période de consultation du public relative à ce projet d'arrêté préfectoral, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.

La Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Haute-Loire a quant à elle rendu un avis favorable sur ce projet d'arrêté.

En conséquence, l'arrêté préfectoral portant approbation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles en Haute-Loire peut être publié conformément au projet présenté lors de la consultation du public.

Pour le préfet, et par délégation,
La directrice départementale des Territoires Adjointe,

Agnès DELSOL

Direction départementale des territoires de la Haute-Loire

13, rue des Moulins – CS 60350 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex

Tél : 04 71 05 84 00 – Télécopie : 04 71 05 83 03